



PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES EN RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Faculté de médecine de l'Université Laval place la responsabilité sociale au cœur de ses valeurs. En soutenant des initiatives en responsabilité sociale, elle s'acquitte de son devoir de répondre aux besoins des populations qu'elle dessert et influence positivement l'évolution de notre système de santé. Ce programme de soutien est possible grâce à l'appui financier du [Fonds de recherche et d'enseignement de la Faculté de médecine](#) (FRE – 0044). Les projets soutenus par le programme doivent être réalisés en partenariat avec le Vice-décanat à la responsabilité sociale, présenter un potentiel de développement à caractère socialement responsable et être en lien avec la planification stratégique 2020-2025 de la Faculté de médecine.

ADMISSIBILITÉ

Les subventions sont accordées sur une base annuelle.

Sont admissibles

- Le demandeur principal doit être rattaché à la Faculté de médecine de l'Université Laval, peu importe son statut : professeur régulier, professeur sous octroi, professeur de clinique, responsable de formation pratique, chargé d'enseignement en médecine, membre du personnel administratif, membre de la communauté étudiante;
- Seules les demandes de groupes sont admissibles : un groupe doit être constitué de deux personnes ou plus.

Ne sont pas admissibles

- Les projets personnels;
- Les projets soumis par une organisation externe à l'Université Laval;
- Les stages crédités;
- Les activités en lien avec une étape du cheminement des études (passage à la maîtrise, à la résidence, etc.);
- Les activités organisées pour les finissants;
- Les activités de collecte de fonds.

LES DEMANDES
DOIVENT ÊTRE
SOUIMISES
AU PLUS TARD

60 JOURS

AVANT la date
de l'événement

PROCESSUS

VOTRE DOSSIER DOIT INCLURE :

- Une présentation détaillée du projet¹;
- Un budget prévisionnel détaillé;
- Le nom des intervenants (comité organisateur ou participants);
- Tout autre document pertinent (document de commandite, plan de visibilité, photo).

Le dossier doit être remis au Vice-décanat à la responsabilité sociale de la Faculté de médecine par courriel (initiativesrs@fmed.ulaval.ca).

ANALYSE DES DOSSIERS

Une fois le dossier déposé, le comité de sélection procédera à l'analyse du projet et en évaluera l'admissibilité. Si le projet est retenu au regard des critères de sélection, une rencontre préliminaire avec les demandeurs sera planifiée par le Vice-décanat à la responsabilité sociale. Les deux parties doivent s'entendre pour travailler en partenariat dans la réalisation du projet. Si le projet n'est pas retenu, le Vice-décanat informera le demandeur par courriel de sa décision.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Projet correspondant aux orientations et actions du Plan stratégique 2020-2025 de la Faculté, aux valeurs et à la définition de la responsabilité sociale d'une faculté de médecine²;
- Approbation au préalable du directeur de programme, du supérieur hiérarchique ou directeur d'unité;
- Réalisation du projet au cours de l'année financière, soit du 1^{er} mai au 30 avril.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Originalité du projet (objet novateur et/ou stratégies et méthodes novatrices);
- Portée et impact du projet au sein de la communauté facultaire et des populations desservies par la Faculté;
- Potentiel de développement grâce à un soutien professionnel du VDRS;
- Interprofessionnalisme et création de partenariats externes;
- Contribution du projet au rayonnement de la Faculté;
- Impact du projet sur la formation des étudiants qui y participent.

LA DÉCISION
DU COMITÉ SERA
COMMUNIQUÉE
PAR COURRIEL
AU PLUS TARD

45 JOURS

APRÈS la réception
du dossier complet

NOTRE ENGAGEMENT

VOTRE ENGAGEMENT

LA FACULTÉ DE MÉDECINE, PAR LE BIAIS DU VICE-DÉCANAT À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, S'ENGAGE À :

- Contribuer financièrement à la réalisation du projet;
- Offrir le soutien d'une ressource professionnelle;
- Contribuer au rayonnement du projet grâce aux outils de communication de la Faculté avant, pendant et après l'activité.

DE SON CÔTÉ, LE DEMANDEUR S'ENGAGE À :

- Faire mention de la collaboration de la Faculté dans les outils promotionnels du projet avant, pendant et après l'événement (logo ou mention écrite);
- Offrir à la Faculté d'installer un élément de pavage sur les lieux de l'événement (bannière de la Faculté de médecine);
- Fournir des photos de l'activité;
- Fournir une lettre de remerciement sous forme de témoignage;
- Fournir un bilan de l'activité.

Les demandeurs acceptent que leur nom, leurs photos et leur témoignage soient utilisés par la Faculté de médecine à des fins promotionnelles.

AIDE- MÉMOIRE

PRÉSENTATION DU PROJET

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET ¹

Les propositions doivent être soumises électroniquement en format Word (taille 8 ½ X 11). Le texte doit être rédigé en police Times New Roman 12 points, à interligne 1,5. Le document doit être paginé. Les propositions ne peuvent dépasser 5 pages (excluant les références, les annexes et les lettres d'appui) et doivent être présentées selon le plan de rédaction suivant :

- Page titre : titre du projet, nom du demandeur principal, statut du demandeur principal et des personnes associées à la demande, coordonnées du demandeur principal (adresse, courriel, numéro de téléphone)
- Résumé du projet (max. 250 mots)
- Objectifs du projet et liens avec la responsabilité sociale d'une faculté de médecine
- Étapes de planification du projet
- Pertinence pédagogique du projet
- Plan d'évaluation du projet
- Retombées prévues pour la Faculté de médecine et pour ses partenaires (pérennisation du projet)
- Échéancier
- Budget prévisionnel présentant les revenus et les dépenses (en format Excel)
- Références
- Annexes (s'il y a lieu)

La RESPONSABILITÉ SOCIALE PLUS QU'UNE OBLIGATION POUR LA FACULTÉ

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE... PLUS QU'UNE OBLIGATION POUR LA FACULTÉ ²

Au Canada, la responsabilité sociale fait partie des conditions d'agrément des programmes de formation. Plus qu'un standard à atteindre pour l'agrément, la responsabilité sociale est tissée dans la planification et le fonctionnement de toute notre Faculté, de l'admission au curriculum de formation, en passant par la recherche. Selon l'OMS, la responsabilité sociale est l'obligation d'orienter la formation que les facultés de médecine donnent, les recherches qu'elles poursuivent et les services qu'elles dispensent vers les principaux problèmes de santé de la communauté, région et/ou nation qu'elles ont comme mandat de servir. Ancrée dans les valeurs d'altruisme (intérêt prioritaire porté au bien-être de la société) et d'altérité (souci d'intégration au contexte social), la responsabilité sociale vise les principes humanistes de qualité, d'équité, de pertinence et d'efficacité des soins et services. À cet égard, la Faculté s'est donné une instance dédiée, le **Vice-décanat à la responsabilité sociale**, pour soutenir de façon transversale l'ensemble des activités touchant la responsabilité sociale. Le rôle du Vice-décanat est de :

- Favoriser l'implication citoyenne;
- Investir notre rôle social d'agent de changement avec transparence et bienveillance;
- Soutenir l'effort philanthropique;
- S'engager en santé mondiale, à l'international comme auprès des populations plus vulnérables et des communautés Premières Nations et Inuits;
- S'assurer que nos cohortes de finissants soient diversifiées et aptes à répondre aux besoins en santé et au bien-être de la population de notre territoire;
- Former des professionnels collaboratifs ayant le sens du devoir et des responsabilités et empreints de respect de l'autre, d'altruisme, d'éthique et du souci de justice sociale;
- Offrir un milieu de vie stimulant qui encourage la santé et le bien-être de nos étudiants, de nos enseignants, de nos professeurs, de nos chercheurs et de nos employés.

Source : <http://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/a-propos-de-la-faculte/responsabilite-sociale/>